



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2022-114

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **ARS /**

R53-2022-08-09-00001 - 290005792 2022 08 09 BREST (4 pages)	Page 3
R53-2022-08-29-00003 - Arrêté modificatif de composition de la CSMS (6 pages)	Page 8
R53-2022-08-29-00002 - Arrêté modificatif de composition du CTS Brocéliande Atlantique (6 pages)	Page 15

## **ARS-DD22 /**

R53-2022-08-29-00001 - ARRETE MODIF CS GUINGAMP AOUT 2022 (2 pages)	Page 22
---	---------

## **DIRM /**

R53-2022-08-29-00004 - Arrêté en date du 29 août 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur. (14 pages)	Page 25
--	---------

## **DREAL /**

R53-2022-09-01-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature DREAL (5 pages)	Page 40
--	---------

## **préfecture de région /**

R53-2022-09-02-00001 - Arrêté préfectoral relatif à la désignation de M. Abgrall au CESER (collège I) (2 pages)	Page 46
R53-2022-08-29-00005 - Arrêté relatif à la Dotation de soutien à l'investissement local (2 pages)	Page 49

ARS

R53-2022-08-09-00001

290005792 2022 08 09 BREST

Délégation départementale du Finistère  
Département animation territoriale

**ARRETE**  
**portant changement de la dénomination du gestionnaire**  
**du SPASAD de Brest**  
**et maintenant la capacité à 155 places**  
**FINESS : 290005792**

**Le Directeur général de  
l'agence régionale de santé de Bretagne,**

**Le Président du Conseil départemental  
du Finistère,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-1 à D312-5-1 et D.312-7-1 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des services de soins à domicile ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 28 juin 2018 ;

Vu le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne ;

Vu la décision du 28 février 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'ARS Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Maël DE CALAN à la Présidence du Conseil départemental du Finistère ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant modification de l'article 3 de l'arrêté du 31 mars 2019 portant extension de 2 places de la capacité de l'Equipe Spécialisée Alzheimer A Domicile de Brest rattaché au Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) de Brest géré par les Mutuelles de Bretagne à Brest et portant modification de son territoire d'intervention et maintenant la capacité à 155 places ;

Vu la demande présentée par le gestionnaire relative à la prise en compte de la nouvelle dénomination de la mutuelle ALV'HEOL ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

### **ARRETENT :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le changement de raison sociale ALV'HEOL est pris en compte au niveau de son autorisation du SPASAD situé à Brest.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 12 places pour personnes souffrant de troubles de type Alzheimer et maladies apparentées,
- 141 places personnes âgées ;
- 2 places pour personnes handicapées.

#### **Article 2 :**

Le SPASAD est autorisé à intervenir sur les zones suivantes :

**La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)** pour les personnes âgées de plus de 60 ans et pour les personnes de moins de 60 ans en situation de handicap reste inchangée et couvre les communes suivantes :

Bohars	Brest	Guilers
Gouesnou	Plouzané	Saint Renan

**La zone d'intervention de l'Equipe Spécialisée Alzheimer A Domicile (ESAD)** reste inchangée et couvre les communes suivantes :

Bohars	Brest	Guilers
Plouzané	Saint Renan	

**La zone d'intervention du Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile (SAAD)** pour les personnes âgées, pour les personnes en situation de handicap ou personnes atteintes de pathologies chroniques reste inchangée et couvre les communes suivantes :

Bohars	Brest	Guilers
Gouesnou	Plouzané	Saint Renan

#### **Article 3 :**

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

<b>Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) :</b> ALV'HEOL
<b>Adresse :</b> 5, rue de Portzmoguer - CS 91912 - 29219 Brest Cedex 2
<b>N° FINESS :</b> 290007574
<b>SIREN :</b> 775 576 549
<b>Code statut juridique :</b> 47 Société Mutualiste

**La capacité totale de l'établissement est fixée à 155 places, et réparties de la façon suivante :**

Délégation départementale du Finistère  
5, venelle de Kergos  
29324 QUIMPER Cedex  
Tél : 02.98.64.50.50  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



Conseil départemental du Finistère  
32 boulevard Duplex  
CS 29029  
29196 Quimper Cedex  
02.98.76.20.20  
[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)

## Etablissement principal :

**Raison sociale de l'établissement (ET) :** SPASAD

**Adresse :** 2, rue Georges Sand 29200 BREST

**N° FINESS :** 290005792

**SIRET :** 775 576 549 00346

**Code catégorie :** 209 Service Polyvalent Aide et Soins A Domicile (S.P.A.S.A.D.)

**Code MFT :** 09 - ARS/PCD Mixte HAS

### Activité médico-sociale 1

**Code discipline :** 357 - Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation

**Code activité :** 16 Prestation en milieu ordinaire

**Code clientèle :** 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées

**Capacité :** 12

### Activité médico-sociale 2

**Code discipline :** 358 - Soins infirmiers à Domicile

**Code activité :** 16 Prestation en milieu ordinaire

**Code clientèle :** 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)

**Capacité :** 141

### Activité médico-sociale 3

**Code discipline :** 358 - Soins infirmiers à Domicile

**Code activité :** 16 Prestation en milieu ordinaire

**Code clientèle :** 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)

**Capacité :** 2

### Activité médico-sociale d'aide

**Code discipline :** 469 – Aide à domicile

**Code activité :** 16 Prestation en milieu ordinaire

**Code clientèle :** 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)

#### Article 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

#### Article 5 :

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Délégation départementale du Finistère

5, venelle de Kergos

29324 QUIMPER Cedex

Tél : 02.98.64.50.50

[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



Conseil départemental du Finistère

32 boulevard Dupleix

CS 29029

29196 Quimper Cedex

02.98.76.20.20

[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)

**Article 6 :**

Le Directeur de la délégation départementale du Finistère de l'ARS Bretagne, le Directeur départemental des services du conseil départemental du Finistère et le gestionnaire du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne et du Département du Finistère.

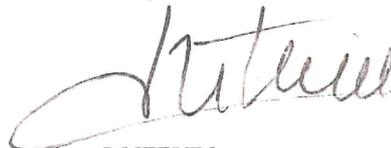
Fait à Quimper, le

**09 AOUT 2022**

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,

**Stéphane MULLIEZ**

Pour le Président du Conseil départemental du Finistère,  
par délégation,  
La Vice- Présidente en charge de l'action sociale

  
Jocelyne POITEVIN

Délégation départementale du Finistère  
5, venelle de Kergos  
29324 QUIMPER Cedex  
Tél : 02.98.64.50.50  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



Conseil départemental du Finistère  
32 boulevard Dupleix  
CS 29029  
29196 Quimper Cedex  
02.98.76.20.20  
[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)

ARS

R53-2022-08-29-00003

Arrêté modificatif de composition de la CSMS

## ARRETE

### relatif à la composition nominative de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne

#### Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1432-4, D. 1432-28 à 1432-53 ;  
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2019 portant attribution de fonctions en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne à M. Stéphane MULLIEZ ;

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie en vue du renouvellement de la composition de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne ;

Considérant les opérations de répartition lors de la séance d'installation de la CRSA, le 16 novembre 2021 ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence régionale de

### 1°/ Collège des représentants des collectivités territoriales

#### a) Conseil régional

Titulaire	MADAME	JOUNEAUX-PEDRONO	ELISABETH	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	CHAPPE	FANNY	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	LE BECHEC	CAROLE	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

#### b) Conseils départementaux

Titulaire	MADAME	CADUDAL	VERONIQUE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	LOUIS	GUILLAUME	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
2 <sup>nd</sup> suppléant	MONSIEUR	POULIN	OLIVIER	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
Titulaire	MADAME	JARLIGANT	MARIE-ODILE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	JALU	MICHEL	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	ROZENN	GUEGAN	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

#### c) Groupements de communes

Titulaire	En cours de désignation
1 <sup>er</sup> suppléant	En cours de désignation
2 <sup>nd</sup> suppléant	En cours de désignation

#### d) Communes

Titulaire	En cours de désignation
1 <sup>er</sup> suppléant	En cours de désignation
2 <sup>nd</sup> suppléant	En cours de désignation

### 2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

#### a) Associations agréées (article L1114-1)

Titulaire	MADAME	JEGU	JOSIANNE	LIGUE CONTRE LE CANDER 22
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	BAGCI	OZGE	ADMR BRETAGNE
2 <sup>nd</sup> suppléant	MONSIEUR	CROISSANT	GUY	UNA BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	CORDIER	PATRICK	AUTISME FEDERATION BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	LESNE	CEDRIC	AFM TELETHON
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	LABELLE	MARTINE	AUTISME FEDERATION BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

#### b) Associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	MONSIEUR	LE BOURHIS	HERVE	CDCA FINISTERE
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	MANCHEC	MARYVONNE	CDCA FINISTERE
2 <sup>nd</sup> suppléant	MONSIEUR	AGRALL	RENE	CDCA FINISTERE

Titulaire	En cours de désignation
1 <sup>er</sup> suppléant	En cours de désignation
2 <sup>nd</sup> suppléant	En cours de désignation

#### c) Associations de personnes handicapées

Titulaire	MADAME	PODEUR	EVELYNE	CDCA COTES D'ARMOR
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	LOZACH	CATHERINE	CDCA COTES D'ARMOR
2 <sup>nd</sup> suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	MONSIEUR	DE LA FAYOLLE	SYLVAIN	CDCA FINISTERE
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	AMICE MANACH	MONIQUE	CDCA FINISTERE
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	CUSSONNEAU	MYRIAM	CDCA FINISTERE

### 3° Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaire	MONSIEUR	LE TUTOUR	ANDRE	CTS BROCELIANDE ATLANTIQUE
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	METAYER	SYLVIE	CTS BROCELIANDE ATLANTIQUE
2 <sup>nd</sup> suppléant		En cours de désignation		

### 4° Collège des partenaires sociaux

#### a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaire	MADAME	CHASSERAY	DAMIENNE	CFE-CGC
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	VAYSSE	BERNARD	CFE-CGC
2 <sup>nd</sup> suppléant		En cours de désignation		

**b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives**

Titulaire	MONSIEUR	ZAL	FRANCK	MEDEF BRETAGNE
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	BAIXE	PATRICK	MEDEF BRETAGNE
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	CAUMONT	VALERIE	MEDEF BRETAGNE

**c) Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

Titulaire	MONSIEUR	CARPENTIER	JEAN	UNAPL
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	OMNES	BERNARD	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	GARENAUX	MARYSE	CHAMBRE REGIONALE DES PROFESSIONS LIBERALES

**d) Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

Titulaire	MONSIEUR	SIMON	BERNARD	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	MOY	JEROME	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE
2 <sup>nd</sup> suppléant		En cours de désignation		

**5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale****a) Représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

Titulaire	MONSIEUR	PANIS	EMMANUEL	ARASS
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	LE BIHAN	SANDRINE	ASSOCIATION DOUAR NEVEZ CSAPA CAARUD DU MORBIHAN
2 <sup>nd</sup> suppléant	MONSIEUR	GUILLEVIN	MICHEL	URAF

**b) Représentants de la mutualité française**

Titulaire	MADAME	COLAS	FABIENNE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	KAS	FABRICE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	ARHANT	ISABELLE	MUTUALITE FRANCAISE BRETAGNE

**7° Collège des offreurs des services de santé****a) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

Titulaire	MONSIEUR	DIETRICH	JEAN-FRANCOIS	FEHAP
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	BONAVENTUR	OLIVIER	FEHAP
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	PELLIER	SOPHIE	FEHAP
Titulaire	MONSIEUR	GOBIN	FREDERIC	UNAPEI BRETAGNE
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	ZENATTI	YANN	NEXEM
2 <sup>nd</sup> suppléant	MONSIEUR	GLORO	FREDERIC	UNAPEI BRETAGNE
Titulaire	MONSIEUR	BRUNEAU	LIONEL	URIOPSS
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	DENIEL	NELLY	URIOPSS
2 <sup>nd</sup> suppléant	MONSIEUR	ARZEL	YANNICK	URIOPSS

Titulaire	MADAME	LE CORRE	MARIE-LAURE	FISAF
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	OBONSAWIN	PERRINE	FISAF
2 <sup>nd</sup> suppléant	MONSIEUR	BORDET	NICOLAS	FISAF

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

Titulaire	MADAME	NICOLAS	BEATRICE	FHF
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	JEULAND	DAVID	FHF
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	JOURDAN	EMILIE	FHF

Titulaire	MADAME	DUIGOU	NATHALIE	FNADEPA
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	GLEMAREC	ELODIE	FNADEPA
2 <sup>nd</sup> suppléant	MONSIEUR	PEYREGNE	LAURENT	FNADEPA

Titulaire	MONSIEUR	MOGAN	MICHEL	URIOPSS FEHAP
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	LOCQUET	REMI	URIOPSS FEHAP
2 <sup>nd</sup> suppléant	MONSIEUR	AJAGAYA LE BEAU	GEORGES	URIOPSS FEHAP

Titulaire		En cours de désignation		
1 <sup>er</sup> suppléant		En cours de désignation		
2 <sup>nd</sup> suppléant		En cours de désignation		

**c) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

Titulaire	MONSIEUR	RION	SYLVAIN	URIOPSS
1 <sup>er</sup> suppléant	MADAME	FEURGARD	DOMINIQUE	URIOPSS
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	DJURICIC	DOMINIQUE	URIOPSS

**d) Représentants des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)**

Titulaire	MONSIEUR	LABARTHE	THIERRY	URPS MEDECINS LIBERAUX
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	LE HETET	HUBERT	URPS MEDECINS LIBERAUX
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	GAUDIN PIEL	PASCALE	URPS MEDECINS LIBERAUX

**Membres de la commission spécialisée  
de l'organisation des soins**

Titulaire	MADAME	BLAIZE	HELENE	FEHAP BRETAGNE
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	CONAN	PASCAL	URIOPSS
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	DROUET	CORINNE	UGECAM Bretagne pays de Loire

Titulaire	MONSIEUR	GAMOND-RIUS	THIERRY	FHF BRETAGNE
1 <sup>er</sup> suppléant	MONSIEUR	HEURTEL	JEAN-PIERRE	FHF BRETAGNE
2 <sup>nd</sup> suppléant	MADAME	CONAN-MATHIEU	NATHALIE	FHF BRETAGNE

**Article 2 :** La durée des mandats des membres de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux est concomitante à celle au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bretagne et régie par les mêmes dispositions réglementaires.

**Article 3 :** Le secrétariat de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux est assuré par l'Agence régionale de santé Bretagne.

**Article 4** : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rennes, le 23 août 2022  
Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,

Stéphane MULLIEZ



ARS

R53-2022-08-29-00002

Arrêté modificatif de composition du CTS  
Brocéliande Atlantique

**ARRETE**  
de composition nominative du  
Conseil Territorial de Santé Brocéliande Atlantique

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R.1434-33 et R.1434-34,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,  
Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 30 octobre 2019 portant attribution de fonctions en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne à M. Stéphane MULLIEZ ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2022 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2016 portant adoption des territoires de démocratie sanitaire en région Bretagne,

Considérant la sollicitation de l'Agence Régionale de Santé Bretagne par courrier du 03 février 2022 relative à la désignation des représentants aux conseils territoriaux de santé,

Considérant les réponses des personnes physiques ou morales appelées à siéger, à désigner ou à proposer des représentants au sein des conseils territoriaux de la région Bretagne,

**ARRETE**

**Article 1er :** Le Conseil territorial de Santé Brocéliande Atlantique comprend 50 membres.

Sa composition nominative par collège est la suivante :

**1° Collège des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

**Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements**

Titulaire	Monsieur	COUTURIER	PHILIPPE	FHF
Suppléant	Madame	JOUVET	VALERIE	FHF
Titulaire	Monsieur	POIZAT	NICOLAS-PIERRE	FHP
Suppléant	Monsieur	EMERIT	PASCAL	FHP
Titulaire	Monsieur	FLEURY	PATRICK	FEHAP / URIOPSS
Suppléant	Madame	MONGIN	CATHERINE	FEHAP 56

**Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaire	Docteur	PEPION	CEDRIC	FHF
Suppléant	Docteur	BRANGER	ERIC	FHF
Titulaire	Docteur	DORMOIS	ISABELLE	FHF
Suppléant	Docteur	ROBIN	DIDIER	FHF
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médicosociaux**

Titulaire	Monsieur	LECOURT	IVAN	FHF
Suppléant	Monsieur	PERRIN	THIERRY	FHF
Titulaire	Madame	LECUYER	MARIE	FNADEPA 56
Suppléant	Madame	FICHEUX-EVEN	HELENE	FEHAP
Titulaire	Madame	ROLLAND	CHRISTELLE	NEXEM
Suppléant	Monsieur	POTTIN	VALERE	NEXEM
Titulaire	Monsieur	RIGUIDEL	NICOLAS	FEHAP / MUTUALITE FRANCAISE
Suppléant	Monsieur	DI ROSA	MARIO	SYNERPA
Titulaire	Madame	MOREAC	ELISABETH	URIOPSS
Suppléant	Madame	LE CORRE	MARIE-LAURE	URIOPSS / FISAF

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaire	Monsieur	PESSIEAU	JACQUES	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
Suppléant	Monsieur	LOISEL	PIERRE	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
Titulaire	Madame	CHANLOT	MARJORIE	IREPS BRETAGNE
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	BEKERIS	DARIUS	MAISON SPORT SANTE EN BROCELIANDE
Suppléant		En cours de désignation		

**d) Représentants des professionnels de santé libéraux**

Titulaire	Docteur	THOS	SEBASTIEN	URPS MEDECINS LIBERAUX
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	BERTRAND	VALERIE	URPS INFIRMIERS
Suppléant	Monsieur	DUPORT	OLIVIER	GECOLIB
Titulaire	Madame	FOSSEPREZ	EMILIE	URPS PHARMACIENS
Suppléant	Docteur	ROTTY	PIERRE-EMMANUEL	URPS CHIRURGIENS DENTISTES
Titulaire	Monsieur	LE GAL	MAXIME	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES
Suppléant	Monsieur	ADRIAN	FRANCK	URPS MASSEURS KINESITHERAPEUTES

**e) Représentant des internes en médecine**

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

**f) Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé ; communautés professionnelles territoriales de santé et équipes de soins primaires ; communautés psychiatriques de territoire)**

<b>Titulaire</b>	<b>En cours de désignation</b>			
Suppléant	Madame	RETO	KARINE	FACS BRETAGNE
Titulaire	Madame	HAZ LEDU	GAELE	MSP D'AURAY
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	MARECHAL	TRISTAN	CPTS DU PAYS D'AURAY
Suppléant		En cours de désignation		

Titulaire	Madame	LEBORGNE ROUDAUT	ISABELLE	FHF
Suppléant	Monsieur	LECAMUS	JEAN-PHILIPPE	FHF
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	Madame	NORMAND	STEFANIE	HAD CLINIQUE OCEANE
Suppléant	Madame	DÉRCHÉ	LAURENCE	HAD PLOERMEL

**h) Représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Monsieur	JOUSSEAUME	LOIC	CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DU MORBIHAN
Suppléant	Monsieur	TREBUCHET	GERARD	CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS ILLE ET VILAINE

**2° Collège des usagers du système de santé**

**a) Associations agréées (article L1114-1)**

Titulaire	Monsieur	FERRON	GUY	ASSOCIATION DU DIABETIQUES 56
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	TREU-MULLER	JULIEN	HYPERSUPERS TDAH France
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Monsieur	JUCHET	CLAUDE	LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire	Madame	LAU	DANIELLE	UDAF 56
Suppléant	Monsieur	GUILLEVIN	MICHEL	UDAF 56
Titulaire	Madame	LE GALLO	MARIE-FRANCOISE	UNAPEI BRETAGNE
Suppléant	Monsieur	PRESLE	JEAN-CHARLES	UNAPEI BRETAGNE
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

**b) Associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaire	Madame	THOMMEROT	JACQUELINE	CDCA 56
Suppléant	Monsieur	DUTHEIL	GILLES	CDCA 56
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		
Titulaire		En cours de désignation		
Suppléant		En cours de désignation		

**3° Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné**

**a) Conseiller régional**

Titulaire	Monsieur	UZENAT	SIMON	CONSEIL REGIONAL
Suppléant		En cours de désignation		

**b) Représentant des conseils départementaux**

Titulaire	Monsieur	JAGOUDET	NICOLAS	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
Suppléant	Madame	GUEGAN	ROZENN	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

**c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile**

Titulaire	Docteur	FRESIL	CORINNE	PMI DU MORBIHAN
Suppléant	Docteur	ALLARD-CAMUS	SOLANGE	PMI DU MORBIHAN

**d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L. 5214-1, L. 5215-1, L. 5216-1, L. 5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales**

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation
Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

**e) Représentants des communes**

Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation
Titulaire	En cours de désignation
Suppléant	En cours de désignation

**4°/ Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale****a) Représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Madame	POMARIEGA	VALERIE	PREFECTURE DU MORBIHAN
Suppléant	Madame	MORICE	ANNE	PREFECTURE DU MORBIHAN

**b) Représentant des organismes de sécurité sociale**

Titulaire		COUE	ISABELLE	MSA PORTES DE BRETAGNE
Suppléant	Madame	En cours de désignation		
Titulaire	Madame	SOHIER	CHANTAL	CPAM DU MORBIHAN
Suppléant	Madame	CHARAUDEAU	MARTINE	CPAM DU MORBIHAN

**5°/ Collège des personnalités qualifiées**

<b>Titulaire</b>	<b>ALRIC-METAYER</b>	<b>SYLVIE</b>	<b>ADRM 56</b>
Titulaire	LE GOFF	LUCIANO	FEHAP / APF

**Article 2 :** En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique, les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé Brocéliande Atlantique

**Article 3 :** Nul ne peut siéger au sein du conseil territorial de santé à plus d'un titre.

**Article 4 :** La durée des fonctions des membres du conseil territorial de santé est fixée à cinq ans, renouvelable une fois, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R1434-34 du code de la santé publique.

**Article 5 :** Le conseil territorial de santé est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

**Article 6 :** La composition, les modalités de vote et les modalités de fonctionnement des formations du conseil territorial de santé sont fixées par son règlement intérieur adopté en assemblée plénière.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera complété pour tenir compte des désignations à venir.

**Article 8** : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 9** : Le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le 29 août 2022

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,

Stéphane MULLIEZ



ARS-DD22

R53-2022-08-29-00001

ARRETE MODIF CS GUINGAMP AOUT 2022

Délégation territoriale des Côtes d'Armor  
Département Animation Territoriale  
Pôle Offre de Soins Hospitalière

**ARRETE**  
**portant modification de la composition nominative du conseil de surveillance  
du Centre hospitalier de GUINGAMP (Côtes d'Armor)**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 0 R.6143-16 ;

**Vu** la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification et notamment son article 30 ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**Vu** le décret du 30 octobre 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne - Monsieur Stéphane MULLIEZ ;

**Vu** la décision du 20 mai 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne à Monsieur François NEGRIER, directeur de la délégation départementale des Côtes d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de GUINGAMP du 12 juillet 2022 ;

**Considérant** le courrier de démission du 21 décembre 2021 de Monsieur Damien L'HOSTIS, représentant des organisations syndicales ;

**Considérant** la délibération n° 2022-01 du 29 juin 2022 du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier de GUINGAMP désignant Monsieur Joseph LE GOAS en qualité de membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de GUINGAMP au sein du collège des personnels en remplacement de Monsieur Damien L'HOSTIS ;

**Considérant** la nécessité d'actualiser la composition du conseil de surveillance ;

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne arrête la composition suivante :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le conseil de surveillance du centre hospitalier de GUINGAMP, 17 Rue de l'Armor – BP 10548 – 22205 GUINGAMP (Côtes d'Armor), n° FINESS 220 000 079, établissement public de santé de ressort communal est composé de 9 membres.

L'arrêté du 12 juillet 2022 est modifié comme suit :

NOM	QUALITE
<b>Collège des représentants des collectivités territoriales :</b>	
Mr Pierre SALLIOU	Maire de PABU

Mme Claudine GUILLOU	Représentant Guingamp-Paimpol Agglomération
Mme Anne-Marie PASQUIET	Représentant le Conseil Départemental
<b>Collège des personnels :</b>	
Mr le Dr Jalal CHIOUAR	Représentant de la commission médicale d'établissement.
Mr Joseph LE GOAS	Représentant des organisations syndicales (CGT)
Mme Julie OLLIVIER	Représentant de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique
<b>Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :</b>	
Mme Annie LE HOUEROU	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
Mr Thierry GUILLOU	Personnalité qualifiée, représentant des usagers, désignée par le Préfet des Côtes d'Armor
Mr Joël HEUZE	Personnalité qualifiée, représentant des usagers, désignée par le Préfet des Côtes d'Armor

Au titre des voix consultatives sont ajoutés les membres suivants :

<b>Membres avec voix consultative</b>
Le vice-président du directoire du centre hospitalier de GUINGAMP
Le directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne ou son représentant
Le directeur de la caisse d'assurance maladie des Côtes d'Armor ou son représentant
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal du centre hospitalier de GUINGAMP

**Article 2 :** La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, à l'égard des tiers, de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4 :** Le directeur de la délégation départementale des Côtes d'Armor de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et le directeur du centre hospitalier de Guingamp sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Saint-Brieuc, le 29 AOUT 2022

Pour le directeur général  
De l'agence régionale de santé Bretagne,  
Et par délégation,  
Le Directeur de la Délégation  
Départementale des Côtes d'Armor,



François NEGRIER

DIRM

R53-2022-08-29-00004

Arrêté en date du 29 août 2022 portant  
subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire et de pouvoir  
adjudicateur.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest**

**ARRÊTÉ n° 53/2022/DIRM-NAMO/RUO**

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

La directrice interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région des Pays de la Loire

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de région Bretagne et préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du 16 novembre 2020

Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2022 nommant Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2022/SGAR/DIRM NAMO/62 du 21 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 19 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, en matière d'ordonnancement secondaire

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°2/2022/DIRM-NAMO/DSG du 19 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest .

Sur proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4  
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

1/14ac

## ARRÊTE

### Article 1

#### **1.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics, conventions)**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine SELLIER-RICHEZ, la délégation qui lui est conférée en matière d'ordonnancement secondaire par les arrêtés préfectoraux du 19 et du 21 avril 2022 pour les BOP 113, 205 et 217 sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime – Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON – Secrétaire générale adjointe – Nantes (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022)
- M. François PETIT – Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes

#### **1.2 : reste sous la compétence exclusive de la directrice interrégionale :**

- tous les marchés relevant du BOP 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » ;
- les baux et concessions de logement.

### Article 2

#### **BOP 113 : «paysages, eau et biodiversité»**

#### **2.1 Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)**

- M. Yann BECOUARN - Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Estelle GODART – Cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral - Nantes
- Mme Hélène LEGRAND – Adjointe à la cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral - Nantes

### Article 3

#### **BOP 217 : «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables» titres 2 & 3**

#### **3.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)**

- M. Yann BECOUARN - Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON – Secrétaire générale adjointe – Nantes (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4  
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

2/14ac

### **3.1.1 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT**

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale – Nantes

### **3.1.2 : pour les montants jusqu'à 800 € HT**

- M. Michel LE RU – Président du CLAS – Brest (Titre 3)
- Mme Sophie LEROY-NEIRINCK – Gestionnaire ressources humaines – Nantes
- Mme Delphine SANQUER – Gestionnaire ressources humaines – Nantes

### **3.2 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire)**

- M. Yann BECOUARN - Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime – Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe - Nantes (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022)

### **3.2.1 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT**

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes

## **Article 4**

### **BOP 723 «opérations immobilières et entretien de bâtiments de l'État»**

#### **4.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – signature des pièces de marchés publics Reste sous la compétence exclusive de la directrice interrégionale**

#### **4.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)**

### **4.2.1 : pour les montants jusqu'à 50 000€ HT**

- M. Yann BECOUARN - Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4  
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

3/14ac

- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe – Nantes (jusqu’au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022)
- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD - Directeur du CROSS ETEL
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur adjoint - CROSS Etel
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Sébastien LE VEY – Directeur adjoint – CROSS Corsen

#### **4.2.2 : pour les montants jusqu’à 20 000€ HT**

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l’unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD’HOMME - Cheffe du bureau des moyens généraux – Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes (jusqu’au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS Etel (jusqu’au 31 août 2022)
- Mme Justine BOULAY - Cheffe du service vie courante – CROSS Corsen

#### **4.2.2 : pour les montants jusqu’à 10 000€ HT**

- M. Yves VINCENT – Chef de la division sécurité des navires-qualité
- M. Eric BIHAVAN – Adjoint de la division sécurité des navires-qualité - Lorient
- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN – Saint-Malo
- M. Philippe LE NY – Chef de l’antenne de Paimpol – CSN Saint-Malo
- M. René KEREBEL – Chef du CSN - Brest
- M. Serge NEDELEC – Adjoint du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN – Chef du CSN - Concarneau
- M. Walter PAULMIER – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Concarneau
- Mme ZAMMIT Maryline – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN de Concarneau / Antenne du Guilvinec
- M. Jean-Marc CEVAER – Chef du CSN – Lorient
- M. Benoît VINCENT – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Lorient
- M. Sylvain RABEAU – Chef du CSN – Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX – Adjoint du CSN - Saint-Nazaire
- M. Patrick LOSSEC - Chef de la subdivision phares et balises – Brest
- M. Patrick COADALAN - Chef de la subdivision phares et balises – Lézardrieux
- M. Gwenhaël RAUX - Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
- M. David LESENECHAL - Chef de la subdivision phares et balises – Lorient
- M. Bruno BOILLON – Chef de la subdivision des Phares et Balises Saint Nazaire
- M. Mathias LEFRANC, Chargé de mission ressources et processus industriels – Brest
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-comptable - CROSS Corsen
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel

#### **4.3 : Subdélégation de l’ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS)**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
 2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4  
 Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
 dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

4/14ac

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME – Cheffe du bureau des moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM – Brest

## Article 5

### BOP 205 «affaires maritimes»

#### 5.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur

Pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur le BOP 205 «affaires maritimes» au titre de l'action 02 «aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur» et au titre de l'action 02 «subvention aux écoles privées agréées» :

- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- M. Yves TERTRIN – Chef de la division gens de mer et enseignement maritime - Nantes
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, adjointe de la division gens de mer et enseignement maritime Nantes

#### 5.2 ; Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics, conventions)

##### 5.2.1 : Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER – Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS Etel
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Jérôme PERES – Chef de la division contrôle des activités maritimes – Nantes

#### 5.3 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait /ROA/BNP)

##### 5.3.1 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER – Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Jérôme PERES – Chef de la division contrôle des activités maritimes – Nantes
- M. François PETIT Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes

##### 5.3.2 : pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

- M. Patrick DESSON – Commandant patrouilleur des affaires maritimes
- M. Mathieu LE QUENVEN - Commandant patrouilleur des affaires maritimes
- M. Yann FLEURY – Chef de l'unité des systèmes d'information - Nantes

### **5.3.3 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT**

- M. Patrick LOSSEC – Chef de la subdivision phares et balises - Brest
- M. Patrick COADALAN – Chef de la subdivision phares et balises – Lézardrieux
- M. Gwenhaël RAUX - Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
- M. David LESENECHAL – Chef de la subdivision phares et balises - Lorient
- M. Bruno BOILLON – Chef de la subdivision des Phares et Balises - Saint Nazaire
- M. Sébastien LE VEY – Directeur adjoint du CROSS Corsen
- Mme Justine BOULAY - Cheffe du service vie courante – CROSS Corsen
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS Etel (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Estelle GODART – Cheffe de la MCPML - Nantes
- Mme Marie BEAUSSAN - Cheffe de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe – Nantes (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022)
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)

### **5.3.4 : pour les montants jusqu'à 4 000 € HT**

- M. Sylvain CHUNIAUD – Chef du CSN - Saint-Malo
- M. Philippe LE NY – Chef de l'antenne de Paimpol – CSN Saint-Malo
- M. René KEREBEL – Chef du CSN - Brest
- M. Serge NEDELEC – Adjoint du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN – Chef du CSN - Concarneau
- M. Walter PAULMIER – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Concarneau
- Mme Maryline ZAMMIT – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN Concarneau – Antenne du Guilvinec
- M. Jean-Marc CEVAER – Chef du CSN - Lorient
- M. Benoît VINCENT - Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Lorient
- M. Sylvain RABEAU – Chef du CSN Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX – Adjoint du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Hélène LEGRAND – Adjointe à la cheffe de la MCPML – Nantes
- M. Frédéric SAUNIER – Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer - Nantes
- Mme Jennifer ALMAS - Infirmière régionale – Nantes
- M. Mathias LEFRANC, Chargé de mission ressources et processus industriels - Brest
- Mme Gwénaëlle FLOCH – Adjointe de la subdivision phares et balises – Brest
- M. Franck GRALL – Chef d'atelier - Brest
- M. David SEVERE – Chef d'atelier adjoint - Brest
- Mme Gaétane CADORET – Cheffe du centre d'exploitation et d'intervention - Brest
- M. Emmanuel COSQUER - Adjoint du centre d'exploitation et d'intervention – Brest (jusqu'au 31 août 2022)
- M. Ludovic NAGARD – Chef d'atelier - Lézardrieux
- M. Yannick CUVILLIER – Chef du CEI - Lézardrieux
- M. David KERRELLO – Chef du CEI – Lézardrieux

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4  
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

6/14ac

- M. Philippe THIBAUT – Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo, Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine)
- M. Jean-François COEURU – Chef d'atelier - Saint-Malo
- M. Pierre CHELET – Adjoint subdivision des Phares et Balises - Saint-Nazaire
- M. Laurent MELET – Chef d'atelier – Saint-Nazaire
- M. Yann SANQUER - Adjoint de la subdivision des phares et balises de Saint-Nazaire. Chef d'antenne des Sables d'Olonne
- M. David DELATTRE – Responsable du CEI – les Sables d'Olonne
- M. Robert SCHNEIDER – Adjoint de la subdivision phares et balises – Lorient - Phares et balises du Morbihan
- Mme Hoëla SABOUREAU – Adjointe de la subdivision phares et balises de Lorient - antenne de Concarneau
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME – Cheffe du bureau moyens généraux – Nantes

### **5.3.5 : pour les montants jusqu'à 800 € HT**

- M. Patrice GUIHOT – Magasinier - Brest
- Mme Marie-Catherine JEZEQUEL – Magasinier – Brest
- Mme Gisèle LAZENNEC – Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Catherine RAOUL – Secrétaire gestionnaire - Brest
- M. Gilles LE MARTELOT – Secrétaire gestionnaire – Brest
- M. Yves GUEHO – Chef du CEI de Belle-Île – Goulphar
- M. Dominique BOCLE – Magasinier - Lézardrieux
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
  
- M. Eric ASPERTI – Atelier - Lorient
- Mme Mireille GUIBERT - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- M. Pierre-Emmanuel CABON – Chef d'équipe Génie civil - Concarneau
- M. Erwan PERON - Atelier - Saint-Malo
- M. Laurent GUILBAUD – Responsable génie civil et bâtiment – Les Sables d'Olonne
- Mme Claudette JUBAU – Secrétaire gestionnaire – les Sables d'Olonne
- M. Yannick BOUCARD – Parc de balisage – Noirmoutier
- M. Xavier PARINAUD – Chef du CEI - Saint-Nazaire
  
- M. Anthony LAINE – Magasinier/ Phares et Balises Saint-Nazaire
- M. Claude HOUIS – Pôle POLMAR Atelier / Phares et Balises – Saint-Nazaire (jusqu'au 30 septembre 2022)
- Mme Christèle AILLERIS – Secrétaire gestionnaire – Saint-Nazaire
- Mme Béatrice BICHON – Secrétaire gestionnaire – Saint-Nazaire (jusqu'au 30 septembre 2022)
- M. Nicolas LE GOLVAN – Service technique - CROSS Etel
- M. Thierry LE PODER – Service technique - CROSS Etel
- M. Jean-Philippe TAVERNIER – Capitaine d'arme - CROSS Etel
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- M. Pierre LANDOIS – Service technique - CROSS Corsen
- M. Dominique BON – Service technique - CROSS Corsen
- M. Jérôme BOUCHE – Capitaine d'arme – CROSS Corsen
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-comptable - CROSS Corsen
- M. Philippe GAHINET – Second capitaine - PAM
- M. Didier COZIC - Chef mécanicien – PAM

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
 2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4  
 Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
 dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

- M. Pascal ISORE - Second capitaine – PAM
- M. Philippe FOURNIER – Chef mécanicien - PAM
- Mme Christine DREAN – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sylvie LE MOING – Secrétaire gestionnaire – Lorient
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- M. Franck GRIMBERGER – Agent de service - DIRM siège - Nantes
- Mme Elisabeth LEROUX – Secrétaire CSN – Saint-Malo (jusqu’au 30 septembre 2022)
- Mme Isabelle GENDROT – Secrétaire CSN – Saint-Malo (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)
- Mme Laurence DECROI – Inspectrice de la sécurité des navires – CSN - Saint-Malo
- M. Laurent GICQUEL – Inspecteur de la sécurité des navires – CSN Saint Malo – Antenne de Paimpol
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN – Saint-Nazaire
- Mme Patricia APPRIOU – Secrétaire CSN – Brest
- M. Philippe MOUDENNER – Inspecteur de la sécurité des navires CSN -Brest
- Mme Laurence CURRIT – Secrétaire à la MCPML – Nantes
- M. Thomas POPOVIC – Chargé de mission à la MCPML – Nantes
- Mme Maryse FOUGERIT – Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
- M. Laurent MENGUY – Chef d’unité DCAM - Nantes
- Mme Nathalie BRUHAUX – Secrétaire à la DCAM – Nantes
- Mme Catherine LE SCODAN – Secrétaire à la DGMEM – Nantes
- Mme Katia RUBIANO – Secrétaire à la DGMEM - Nantes

#### **5.4 : Subdélégation de l’ordonnateur secondaire (signature dépenses, validation du service fait sous CHORUS Formulaires – CHORUS)**

##### **5.4.1 : pour les montants sans limitation de seuils**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l’unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu’au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)

##### **5.4.2 : pour les montants jusqu’à 25 000 € HT**

- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes

##### **5.4.3 : pour les montants jusqu’à 15 000 € HT**

- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM - Brest

#### **5.5 : CHORUS Formulaires (certification du service fait, fiche communication : Ordre à payer, sans limitation de seuils)**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l’unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu’au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances- Nantes

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
 2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4  
 Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
 dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

8/14ac

- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM - Brest
- Mme Elisabeth LEROUX – Secrétaire CSN – Saint-Malo (jusqu’au 30 septembre 2022)
- Mme Isabelle GENDROT – Secrétaire CSN – Saint-Malo (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN – Saint-Nazaire
- Mme Christèle AILLERIS – Secrétaire gestionnaire – Saint-Nazaire
- Mme Béatrice BICHON – Secrétaire gestionnaire – Saint-Nazaire (jusqu’au 30 septembre 2022)
- Mme Patricia APPRIOU – Secrétaire gestionnaire – Brest
- Mme Claudette JUBAU – Secrétaire gestionnaire - Sable d’Olonne
- Mme Gisèle LAZENNEC – Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Catherine RAOUL – Secrétaire gestionnaire – Brest
- M. Gilles LE MARTELOT – Secrétaire gestionnaire – Brest
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- Mme Mireille GUIBERT – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Christine DREAN – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sylvie LE MOING – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-Comptable - CROSS Corsen
- Mme Jennifer ALMAS – Infirmière régionale - Nantes/Saint-Nazaire
- Mme Maryse FOUGERIT – Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
- Mme Laurence CURRIT – Secrétaire à la MCPML – Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD’HOMME – Cheffe du bureau des moyens généraux – Nantes

## **5.6 Recettes / titre de perception**

### **5.6.1 : pour les montants sans limitation de seuils**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l’unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu’au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)

### **5.6.2: pour les montants jusqu’à 50 000 € HT**

- M. Nicolas AUGER – Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS ETEL
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur adjoint - CROSS Etel
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Sébastien LE VEY – Directeur adjoint du CROSS Corsen

### **5.6.3 : pour les montants jusqu’à 25 000 € HT**

- M. Patrick DESSON – Commandant patrouilleur des affaires maritimes
- M. Mathieu LE QUENVEN - Commandant patrouilleur des affaires maritimes

### **5.6.4 : pour les montants jusqu’à 10 000 € HT**

- M. Patrick LOSSEC – Chef de la subdivision phares et balises - Brest
- M. Patrick COADALAN – Chef de la subdivision phares et balises – Lézardrieux

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
 2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4  
 Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
 dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

- M. Gwenhaël RAUX - Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
- M. David LESENECHAL – Chef de la subdivision phares et balises - Lorient
- M. Bruno BOILLON – Chef de la subdivision des Phares et Balises - Saint Nazaire
- Mme Justine BOULAY - Cheffe du service vie courante – CROSS Corsen
- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS Etel (jusqu’au 31 août 2022)
- M. Sylvain CHUNIAUD – Chef du CSN - Saint-Malo
- M. René KEREBEL – Chef du CSN - Brest
- M. Serge NEDELEC – Adjoint du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN – Chef du CSN - Concarneau
- M. Jean-Marc CEVAER – Chef du CSN - Lorient
- M. Sylvain RABEAU – Chef du CSN Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX – Adjoint du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Gwénaëlle FLOCH – Adjointe de la subdivision phares et balises – Brest
- M. Philippe THIBAUT – Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo, Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine)
- M. Pierre CHELET – Adjoint subdivision des Phares et Balises - Saint-Nazaire
- M. Yann SANQUER - Adjoint de la subdivision des phares et balises de Saint-Nazaire. Chef d’antenne des Sables d'Olonne
- M. Robert SCHNEIDER – Adjoint de la subdivision phares et balises – Lorient - Phares et balises du Morbihan
- Mme Hoëla SABOUREAU – Adjointe de la subdivision phares et balises de Lorient - antenne de Concarneau

#### **Article 6**

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Pays de la Loire, quel qu’en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l’avis qu’il a donné, en cas d’avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d’engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

#### **Article 7**

**BOP relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP), du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l’aquaculture (FEAMPA) et des mesures nationales relatives aux activités de pêche.**

**7.1 :** Pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP), du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l’aquaculture (FEAMPA) et des mesures nationales relatives aux activités de pêche, il est donné subdélégation de signature à :

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué – Nantes
- M. François PETIT Chef de la division pêche et aquaculture ;
- Mme Marie BEAUSSAN, Adjointe de la division pêche et aquaculture , cheffe de l’unité réglementation et droits à produire.

**7.2 :** Pour l’instruction des dossiers d’arrêts temporaires des activités de pêche de la mesure n° 33 liés à la pandémie de Covid-19, d’arrêts temporaires des activités de pêche

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
 2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4  
 Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
 dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

10/14ac

liés au Brexit, d'arrêts temporaires liés à la pêche de la sole en Golfe de Gascogne, de plans de sortie de flotte et de mesures de soutien des pêcheurs dans le cadre de l'augmentation du prix du carburant (mesure gasoil Ukraine), il est également donné subdélégation de signature, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les crédits des BOP relatifs au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et aux mesures nationales relatives aux activités de pêche, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest dont les noms suivent :

**Pour les montants sans limitation de seuils :**

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- M. François PETIT – Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes
- Mme Marie BEAUSSAN, Adjointe de la division pêche et aquaculture, cheffe de l'unité réglementation et droits à produire.

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur les BOP relatifs au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et aux mesures nationales relatives aux activités de pêche.

**Pour les montants jusqu'à 75 000 € HT :**

- Mme Sandrine MENGUY – cheffe de l'unité des affaires économiques - Rennes
- Mme Emma EDIMO – gestionnaire affaires économiques - Rennes

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur les BOP relatifs au programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et aux mesures nationales relatives aux activités de pêche, à l'exception de la signature des conventions relatives à l'attribution de l'aide financière.

**Article 8**

**BOP 362 363 364 «plan de relance»**

En application de l'arrêté du préfet de la région Bretagne du 19 avril 2022 et de l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n°2022/SGAR/DIRM NAMO/62 du 21 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest en tant que RUO pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 362, 363 et 364 du ministère de l'économie, des finances et de la relance, service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 362, 363 et 364 du ministère de l'économie, des finances et de la relance, est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
2 boulevard Allard - BP 78749 - 44 187 NANTES CEDEX 4  
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26  
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

11/14ac

## **8.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – signature des pièces de marchés publics**

**En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine SELLIER-RICHEZ, la délégation qui lui est conférée sera exercée par :**

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes

## **8.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)**

### **8.2.1 : pour les montants jusqu'à 200 000 € HT**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe – Nantes (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Elodie LE RHUN - - Secrétaire générale adjointe – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022)
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS ETEL
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur-adjoint - CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Sébastien LE VEY – Directeur adjoint – CROSS Corsen
- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest

### **8.2.2 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT**

- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS ETEL (jusqu'au 31 août 2022)
- Mme Justine BOULAY - Cheffe du service vie courante – CROSS Corsen
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS ETEL
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes

## **8.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS) :**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (jusqu'au 31 octobre 2022)
- M. Hugo RACINE – Chef du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022)
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances- Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances – Nantes
- M. Lionel NEZET – Gestionnaire UAIESM – Brest

**Article 9 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 38/2022/DIRM-NAMO/RUO du 30 juin 2022, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

**Article 10 :**

La directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des régions Pays de la Loire et Bretagne.

Fait à Nantes, le

La directrice interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

## **Ampliations :**

- Préfecture de la région Bretagne (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens)
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original: chrono/SEC-DIRM NAMO)
- Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, (pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

DREAL

R53-2022-09-01-00001

Arrêté portant subdélégation de signature  
DREAL



## **ARRÊTÉ**

**portant subdélégation de signature**

### **LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,  
Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,  
Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,  
Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,  
Vu l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2021 nommant M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;  
Vu l'arrêté préfectoral N° 2021/DREAL/DSG du 22 octobre 2021 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,  
Vu l'arrêté préfectoral N° 2021/DREAL/RBOP/RUO du 22 octobre 2021 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,  
Vu l'arrêté préfectoral N°2021 SGAR/DREAL/Marchés du 22 octobre 2021 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,

## **ARRETE**

### **SECTION I - Compétence administrative générale**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, à l'exception des actes énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral N° 2021/DREAL/DSG du 22 octobre 2021 portant délégation de signature à Mr Eric FISSE, aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne dont les noms suivent :

#### Pour les directeurs adjoints

Il est donné subdélégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à Mr Eric FISSE dans le cadre de l'arrêté préfectoral N° 2021/DREAL/DSG du 22 octobre 2021 lui portant délégation de signature, à :

- Mr Yves SALAUN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

#### Pour les chefs de service, leurs adjoints et les chefs de division

Il est donné délégation de signature, pour les attributions de leur service, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Sophie JUIN, secrétaire générale par intérim et cheffe de la division ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie JUIN, à Mr Eric MILLET, responsable des affaires juridiques et du contentieux, en charge de l'intérim de chef de la division achat, logistique et finances,
- Mme Stéphanie TAILLANDIER, cheffe du pôle support intégré, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie TAILLANDIER à Mr Patrick DUFEIL, adjoint à la cheffe de service pôle support intégré et chef de la division salaires, retraites, à Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division comptabilité-CPCM-marchés publics, à Mr Philippe ROPARS, chef de la division technologies de l'information et de la logistique,
- Mme Isabelle GRYTTE, cheffe du service patrimoine naturel, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle GRYTTE, à Mme Alice NOULIN, adjointe à la cheffe de service du patrimoine naturel, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice NOULIN, à M. Julian VIRLOGEUX, adjoint à la cheffe de la division biodiversité, géologie et paysage, à Mme Pascale FERRY, cheffe de la division eau,
- Mme Anicette PAISANT-BEASSE, cheffe du service climat, énergie, aménagement, logement, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anicette PAISANT-BEASSE, à Mr Philippe BAUDRY, adjoint à la cheffe de service, à M. Pascal LEVEAU, chef de la division aménagement, urbanisme et logement,
- Mme Florence TOURNAY, cheffe du service prévention des pollutions et des risques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence TOURNAY, à Mme Sylvie VINCENT, adjointe à la cheffe de service et cheffe de la division risques chroniques et sous-sol, à M. Nicolas BOUVIER, chef de la division risques naturels et hydrauliques, à Mr Thierry HERBAUX, chef de la division risques technologiques, à Mme Anne MORANTIN, cheffe de la division prévision des crues et hydrométrie,
- Mr Alexandre DUPONT chef du service infrastructures, sécurité transports, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre DUPONT, à Mme Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service et cheffe de la division mobilités et maîtrise d'ouvrage, à Mr Yannick GALARD, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules,
- Mr Thomas ZAMANSKY, chef du service connaissance, prospective et évaluation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mr Thomas ZAMANSKY, à Mr Philippe GAZEAU, chef de la division connaissance prospective, à Mr Fabrice PHUNG, chargé du pilotage du système d'information, à Mme Valérie DROUARD, cheffe de la division évaluation environnementale et à Mr Pascal MALLARD, adjoint à la cheffe de la division évaluation environnementale.

#### Pour les chef(fe)s de mission

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Julie SCHWAGER, cheffe de la mission communication, qualité et appui au pilotage,
- Mme Elise POIREAU, cheffe de la mission zone côtière et milieux marins,
- Mme Marie VERGOS, cheffe de la mission pilotage et animation régionale, par intérim,
- Mr Michaël GENET, chef de la mission zonale de défense et de sécurité.

#### En particulier, pour certaines missions relevant du service infrastructures, sécurité, transport

##### - Pour les missions relevant de l'unité Homologation et sécurité des véhicules

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions relatives aux « véhicules » de compétence régionale, aux agents dont les noms suivent :

- Anne ROBIN, cheffe de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Benoît LE SCIELLOUR, responsable de l'antenne des Côtes d'Armor de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Jean-Michel CAZORLA, responsable de l'antenne du Finistère de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- David NOURY, responsable de l'antenne du Morbihan de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Grégory HOUEE, responsable de l'antenne d'Ille-et-Vilaine de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Damien ROLLAND, référent « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Sébastien PRUNIER, référent « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
- Yves ALIS, opérateur « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules, pour la délivrance des cartes blanches et des attestations d'aménagement des véhicules de transports en commun de personnes,
- Anne VAUTIER-LARREY, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor,
- Eric GAUCHER, chef de l'unité départementale du Finistère,
- Yannick GAVEL, chef de l'unité départementale du Morbihan.

##### - Pour les missions relevant de l'unité Gestion et contrôle des transports terrestres

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions relatives aux activités de gestion et contrôle des transports terrestres de compétence régionale, à Mme Magali MORAND, cheffe de l'unité gestion et contrôle des transports terrestres et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mr Sylvain LE MEITOUR, responsable du pôle gestion.

- Pour les missions relevant de l'unité Maîtrise d'ouvrage

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de ses attributions relatives aux activités de maîtrise d'ouvrage sur le réseau routier national, à Mr Patrick GOMI, chef de l'unité Maîtrise d'Ouvrage.

- Pour les missions relevant de l'unité Mobilités

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de ses attributions relatives aux activités de portage des politiques de transports et de déplacement, à Mme Anne-Françoise RAFFRAY, cheffe de l'unité Mobilités.

## **SECTION II - Compétences de RBOP, RUO et d'ordonnateur secondaire délégué**

### **Article 2**

Une subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yves SALAUN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne et à Madame Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux et de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes des unités opérationnelles rattachées à la DREAL.

### **Article 3**

Une subdélégation de signature est également donnée aux agents listés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

S'agissant en particulier des subventions, et pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 100 000 € pour les subventions d'investissement, et à 30 000 € pour les subventions de fonctionnement. Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le Préfet de région ou son représentant.

Mme Sophie JUIN, secrétaire générale, par intérim et cheffe de la division ressources humaines

Mr Eric MILLET, responsable des affaires juridiques et du contentieux, en charge de l'intérim de la division achat, logistique et finances

Mr Thomas ZAMANSKY, chef du service Connaissance, prospective et évaluation,

Mr Alexandre DUPONT, chef du service Infrastructures, sécurité et transports

Mme Anicette PAISANT-BEASSE, cheffe du service Climat, énergie, aménagement et logement

Mme Isabelle GRYTTEN, cheffe du service Patrimoine naturel

Mme Florence TOURNAY, cheffe du service Prévention des pollutions et des risques

Mme Stéphanie TAILLANDIER, cheffe du Pôle support intégré

Mme Elise POIREAU, cheffe de la mission Zone côtière et milieux marins

Mr Mickaël GENET, chef de la mission Zone de défense et sécurité

Mme Julie SCHWAGER, cheffe de la mission Communication, qualité et appui au pilotage

Mme Anne VAUTIER-LARREY, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor

Mr Eric GAUCHER, chef de l'unité départementale du Finistère

Mr Sébastien MOLET, chef de l'unité départementale d'Ille-et-Vilaine

Mr Yannig GAVEL, chef de l'unité départementale du Morbihan

Mme Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service et cheffe de la division mobilités et maîtrise d'ouvrage

Mr Yannick GALARD, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules

Mr Christian DAY, chef de l'unité comptable du secrétariat général

### **Article 4**

Pour l'utilisation de l'application Chorus, délégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau en **annexe 1**, pour signer au nom du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne les actes d'ordonnateur secondaire de sa direction et les actes d'ordonnateur secondaire, pour le compte des directions ou services délégants desquels le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire.

### **Article 5**

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences de la Mission d'inspection générale territoriale de RENNES :

- les propositions d'engagements hors Chorus Formulaire et les pièces justificatives qui les accompagnent,

- les propositions d'émissions de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature (incluant les ordres à payer)

à Mr Christian DIEUDONNÉ, secrétaire général de la Mission d'inspection générale territoriale de Rennes et à Mme Anne BEAUDENON de la Mission d'inspection générale territoriale de Rennes.

### **SECTION III - Compétence de pouvoir adjudicateur**

#### **Article 6**

Il est donné délégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à Mr Eric FISSE dans le cadre de l'arrêté préfectoral susvisé du 22 octobre 2021 lui portant délégation de signature, à :

- Mr Yves SALAUN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves SALAUN, directeur adjoint et de Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe, la délégation de signature qui est conférée à Mr Eric FISSE par l'arrêté préfectoral visé ci-dessus sera exercée par Madame Sophie JUIN, secrétaire générale, par intérim.

#### **Article 7**

S'agissant des marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont le montant est égal ou inférieur à 25 000 euros HT, cette délégation est étendue, sous le contrôle du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, aux agents placés sous sa responsabilité et dont la liste figure en **annexe 2**.

Concernant les marchés de travaux, ce seuil est porté à 144 000 euros HT.

Concernant le chef du service Infrastructures Sécurité Transports, la délégation est étendue à tous les marchés quel que soit leur montant sauf pour les actes suivants, où le seuil de délégation est fixé à 1 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et à 144 000 euros HT pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles :

- signature des rapports d'analyse des offres
- signature des marchés
- signature des lettres de rejet
- signature des avenants
- signature des décisions de reconduction
- signature des décisions de poursuivre

Concernant la cheffe de la division mobilités et maîtrise d'ouvrage, la délégation est étendue aux marchés de travaux d'un montant inférieur à 1 500 000 euros HT et aux marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles d'un montant inférieur à 144 000 euros HT, sauf pour les actes suivants, où le seuil de délégation est fixé à 144 000 euros HT pour les marchés de travaux et à 25 000 euros HT pour les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles :

- signature des rapports d'analyse des offres
- signature des marchés
- signature des lettres de rejet
- signature des avenants
- signature des décisions de reconduction
- signature des décisions de poursuivre

#### **Article 8**

Les attributions de chaque service et mission sont déclinées dans l'arrêté portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

#### **Article 9**

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

#### **Article 10**

Les dispositions antérieures portant subdélégation de signature sont abrogées.

**Article 11**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques, affiché au siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Rennes, le **1 SEP. 2022**

Pour le Préfet de la Région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,  
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Bretagne



Eric FISSE

« Annexes consultables auprès du service émetteur »

préfecture de région

R53-2022-09-02-00001

Arrêté préfectoral relatif à la désignation de M.  
Abgrall au CESER (collège I)

**ARRETE PREFECTORAL  
constatant la désignation d'un membre  
du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne,  
collège I – « entreprises et activités professionnelles non salariées »**

-----  
**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE,  
PREFET D'ILLE ET VILAINE**

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 modifiée relative à l'organisation des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.4134-2 et R. 4134-1 à R.4134-7 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2017, modifié le 23 octobre 2020, fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne et le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017, modifié le 27 février 2018, constatant la désignation des représentants des organismes et nommant les personnalités du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne ;

Vu le courrier du 23 juin 2022 de Mme Anne RENOUARD, représentant la Coordination rurale au conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne, faisant part de sa démission ;

Vu le courrier du 18 août 2022 de Mme Véronique Le Floc'h, présidente de la Coordination rurale de Bretagne, faisant part de la désignation de M. Sébastien ABGRALL en qualité de représentant de cet organisme en remplacement de Mme Anne RENOUARD au conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2022 portant constatation de la vacance du poste occupé par Mme Anne RENOUARD représentant la Coordination rurale de Bretagne au conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne, au sein du collège I, « entreprises et activités professionnelles non salariées » ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Bretagne ;

**ARRETE**

**Article 1** : est constatée la désignation de M. Sébastien ABGRALL en qualité de représentant de la Coordination rurale de Bretagne au conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne, au sein du collège I, « entreprises et activités professionnelles non salariées ».

.../...

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié :

- au président du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne ;
- au président du conseil régional de Bretagne ;
- à Mme Véronique Le Floc'h, présidente de la Coordination rurale de Bretagne ;
- à M. Sébastien ABGRALL

**Article 3** : le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

**Article 4** : le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 02 SEP. 2022

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales



Philippe MAZENC

préfecture de région

R53-2022-08-29-00005

Arrêté relatif à la Dotation de soutien à  
l'investissement local



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022-2/PREF56  
portant délégation de signature  
à  
Monsieur le Préfet du Morbihan**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE,  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2334-42 ;

Vu la loi 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, et notamment son article 159 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et notamment son article 155 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Pascal BOLOT, Préfet du Morbihan ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 portant délégation de signature à M. Philippe MAZENC, secrétaire général pour les affaires régionales ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 portant délégation de signature à Mme Brigitte LEGONNIN, directrice des services administratifs et financiers, Mme Sonia ROLLAND, cheffe du bureau des finances, de l'immobilier et de la modernisation, et de M. Olivier MALATTIA, chef du bureau d'appui aux politiques publiques du secrétariat général aux affaires régionales ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sans préjudice des dispositions des arrêtés du préfet de région du 9 mars 2022 susvisés, délégation de signature est donnée à M. Pascal BOLOT, préfet du Morbihan, pour signer les décisions attributives de subventions octroyées au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans son département, ainsi que, le cas échéant, les arrêtés modificatifs s'y rapportant.

Tout arrêté signé devra être conforme à la programmation validée en comité de l'administration régionale (CAR) et arrêtée par le préfet de région. Toute modification devra faire l'objet d'une autorisation préalable par le préfet de région ou son représentant au niveau régional (secrétaire général pour les affaires régionales).

**Article 2 :** La loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite loi « 3DS », ne prévoit aucune disposition permettant au préfet de département de subdéléguer la signature. Cette subdélégation est donc proscrite.

**Article 3 :** Sont réservés à la signature du préfet de région, les arrêtés pris au titre de la DSIL, en application du décret du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation du préfet.

**Article 4 :** Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 5 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux bénéficiaires de la délégation de signature, au directeur régional des finances publiques de Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 29 AOUT 2022

Le préfet de la région Bretagne,  
préfet d'Ille-et-Vilaine



Emmanuel BERTHIER